



decider en assemblee la creation d'un ascenseur

Par **gary**, le **08/04/2009** à **18:38**

bonjour

Il s'agit de voter la création d'un ascenseur.

Pour décider le principe des travaux, pour déterminer le montant des travaux, pour choisir la grille de répartition des frais de l'installation et celle des frais de fonctionnement faut-il procéder à un seul vote ou bien à plusieurs?

1/3 environ des millièmes (situés en sous sol et RDC) n'ont pas à participer financièrement. Malgré cela, peuvent-ils imposer, par leur vote, des grilles défavorables aux premiers étages?

Aucun texte n'imposant, étage par étage, des coefficients.

Les copropriétaires lésés doivent-ils subir la loi des 2/3 du syndicat.

Par avance merci infiniment.